

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1221

20 mai 2008

SOMMAIRE

Adma A.G.	58591	Kanlipe S.A.H.	58586
AEI (Luxembourg) S.à r.l.	58594	Korbeek Participations S.A.	58608
Altmeisch & Van der Kley	58572	Lizbon S.à r.l.	58562
Ascent Investments Luxembourg S.à r.l.	58575	Lokalux SA	58569
Atlantas Sicav	58590	Luxad S.A.	58598
Atlantique Financière S.A.	58595	Lux Art Déco S.à r.l.	58580
Bostal	58562	Maxime International S.A.	58563
Brandotex Participations S.A.	58595	Mesopolitan International Holding S.A. ..	58595
Business Investor S.A.	58597	Millenium Financière S.A.	58596
Café beim Silo S.à r.l.	58590	Orca Shipping A.G.	58591
Centiem Ouest S.à r.l.	58589	PBS - Professional Bureau Servicing S.à r.l., en abrégé PBS S.à r.l.	58597
Chauffage-Sanitaire Claude Schreiber S.à r.l.	58572	Picamar Services S.A.	58588
Compagnie Financière Saint Paul S.A. ...	58592	Protalux S.A.	58574
Copargest S.A.	58598	RHIC Holding S.A.	58593
Creola S.A.	58591	Roxy S.à r.l.	58586
Cross Atlantic Associates Holding S.A. ...	58599	Sabah Investments S.A.	58600
Darsha Holding S.A.	58562	Salalah Holdings S.A.	58596
"Eat S.à r.l."	58568	Siderlux S.A.	58592
Erste Europäische Pfandbrief- und Kom- munalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg	58608	Steinebach Tankanlagen- und Behälterbau	58592
Euro Logistics & Trading S.A.	58593	Still Petit Palais Participations S.A.	58603
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny F S.à r.l.	58571	Tagus Re S.A.	58608
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny P S.à r.l.	58568	Tasaco S.à r.l.	58592
Falcon Mines Holdings S.A.	58604	Temporary Venture Holding S.A.	58599
Falcon Mines S.A.	58604	Transfinancière Européenne S.A.	58595
Fin Po S.A.	58579	VKGP S.à r.l.	58596
Fontanina Holding S.A.	58589	Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l.	58575
G&P Invest Sicav	58603	Vodafone Marketing S.à r.l.	58604
International A.C.P. S.A.	58594	Vodafone Marketing S.à r.l.	58580
Ipsen Ré	58593	Wagner Entreprise Générale S.A.	58589
ISKANDER Luxembourg S.A.	58593	Wasteholdco 2 S.à r.l.	58582
Jardines Inmo S.A.	58604	Wikio Luxembourg	58600
		Xollen Invest S.à r.l.	58588

Bostal, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 108.937.

Le bilan au 30 Juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008054238/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08028. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Lizbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 60.484.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008054305/1133/11.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

Darsha Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.756.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 avril 2008

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Luca Checchinato, employé privé, né le 06/12/1960 à San Bellino (RO) en Italie, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724, Luxembourg, administrateur et président;

Claude Defendi, employé privé, né le 13/03/1958 à Differdange au Luxembourg, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724, Luxembourg, administrateur;

Mme Irène Acciani, employée privée, née le 29/05/1968 à Ettelbrück au Luxembourg, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008056278/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Maxime International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 137.982.

—
STATUES

In the year two thousand and eight on the second of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) FREEWAVE INTERNATIONAL S.A., R.C. Belize N ° 66,120, a company established and having its registered office at Jasmine Court 35A Regent Street P.O. Box 1777, Belize City, BELIZE,

2) MR. MIGUEL A. MUÑOZ PEREZ, company director, with professional address in L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore,

both here represented by Ms Nathalie Clercx, company director, with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on April 1, 2008.

Such proxies after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of "Maxime International S.A."

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors elects a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

The Company is bound by the sole signature of one of the directors.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Wednesday in the month of April at ten am.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory Provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

2) The first annual General Meeting shall be held in 2009.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) FREEWAVE INTERNATIONAL S.A. prenamed, Three hundred and nine	309
2) MIGUEL A. MUÑOZ PEREZ, prenamed, one	<u>1</u>
Total: three hundred and ten	310

All these shares have been fully paid up in cash so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

Constitutive Meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Alain Balanzategui, company director, born on September 17, 1969 at Petange, with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - b) Mr Miguel A. Munoz Perez, company director, born on February 5, 1958 at Puertollano (Spain), with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - c) Mrs Nathalie Clercx, company director, born on October 21, 1979 at Liège (Belgium) with professional address at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg
- 3) The following is appointed Auditor:
Mr Henri VANHERBERGHEN, "ingenieur commercial et comptable agree", born on May 15, 1941 in Uccle, Belgium, residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Brussels, Belgium.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2013.
- 5) The Company shall have its registered office at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appears, said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. FREEWAVE INTERNATIONAL S.A., R.C. Belize N ° 66,120, une société établie et ayant son siège social à Jasmine Court 35A Regent Street P.O. Box 1777, Belize City, BELIZE

2. MR. MIGUEL A. MUÑOZ PEREZ, administrateur de sociétés ayant son adresse professionnel à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore,

tous les deux ici représentées par Mademoiselle Nathalie Clercx, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, av Pescatore, L-2324 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Lesquelles procurations après signature ne varientur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Maxime International S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toute fois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant a Luxembourg qu'a l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement a la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, a titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée a cet effet, dans la mesure ou la société sera considéré selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixe a trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, précède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, par la signature individuelle d'un des administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi d'avril à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) FREEWAVE INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, Trois cents neuf	309
2) MR. MIGUEL A. MUÑOZ PEREZ, préqualifié, Une	<u>1</u>
Total: trois cents dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est a la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Alain Balanzategui, administrateur de sociétés, né le 17 septembre 1969 à Pétange, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - b) Monsieur Miguel A. Muñoz Pérez (Espagne), administrateur de sociétés, né le 5 février 1958 à Puertollano, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - c) Mlle. Nathalie Clercx, administrateur de sociétés, né le 21 octobre, 1979 à Liège (Belgique) avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L- 2324 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.
- 5) Le siège de la société est fixé au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Clercx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 avril 2008, LAC/2008/14478. - Reçu cent cinquante-cinq euros Eur0,5% = 155,00.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008056051/5770/264.

(080061718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.414.

Suite à une décision du conseil d'administration de la société à responsabilité limitée «EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l.», le siège social de la société a été transféré au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, avec effet au 1^{er} avril 2008.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008056052/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

"Eat S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 92.014.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Eli BAHBOUT, employé privé, né à Haifa, (Israël), le 17 mars 1968, demeurant à L-2523 Luxembourg, 70, rue Jean Schoetter,

lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a) Que la société à responsabilité limitée "EAT S.à r.l.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.014, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 426 du 18 avril 2003.
- b) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- c) Que le comparant, en tant qu'associé unique, a décidé de dissoudre la Société.
- d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- e) Que le comparant, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société.
- f) Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- g) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- h) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- i) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
- j) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Eli BAHBOUT à L-2523 Luxembourg, 70, rue Jean Schoetter.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BAHBOUT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2008, Relation GRE/2008/1776. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008056518/231/45.

(080063054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Lokalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 102, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.998.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- Freddy Lodomez Constructions s.p.r.l., avec siège social à B -4960 Xhoffraix (Malmedy), 21, chemin du Raideu, numéro d'entreprise (Verviers) 0420 466 690, ici représentée par son gérant habilité à engager ladite société, Monsieur Freddy LODOMEZ, entrepreneur, né à Malmedy le 22 septembre 1946, demeurant au 21, chemin de Raideu, B - 4960 Malmedy; et

- Promotions Immo-Nord S.A., avec siège social à L-9051 Ettelbruck, 102, Grand-rue, R.C.S. Luxembourg B 122.704, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Guy KARTHEISER, agent immobilier, né à Ettelbruck le 5 novembre 1964, demeurant au 3, Virstadt, L-9834 Holzthum.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «LOKALUX SA».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tireurs par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat, la vente et la location de biens immobiliers, mobiliers, et toutes autres opérations commerciales qui sont en relation directe ou indirecte avec l'objet social.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, change ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières tant mobilières qu'immobilières estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) représenté par SOIXANTE-DEUX (62) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président n'est pas prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué et le premier président seront exceptionnellement nommés par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature conjointe à deux des administrateurs délégués de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année social -Assemblée générale

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2008.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 18 heures, et pour la première fois en deux mil neuf, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

	actions
1. Freddy Lodomez Constructions s.p.r.l., précitée	31
2. Promotions Immo-Nord S.A., précitée	31
Total: SOIXANTE-DEUX ACTIONS	62

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sa valeur de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000 €) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un. (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Freddy LODOMEZ, précité,
 - Monsieur Guy KARTHEISER, précité; et
 - Monsieur Frank LODOMEZ, dirigeant d'entreprises, né à Malmedy le 30 août 1970, demeurant au 23, rue Pré Louis, B - 4950 Waimes.
3. Est(sont) appelé(s) aux fonctions d'administrateur-délégué:
Monsieur Freddy LODOMEZ, précité, et Monsieur Guy KARTHEISER, précité.
4. Est appelé aux fonctions de Président du conseil d'administration Monsieur Guy KARTHEISER, précité.
5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Patrick Wampach, né à Luxembourg le 11 septembre 1970, demeurant à L-8522 Beckerich, 2, Millewee.
6. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil treize.
7. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:
L - 9051 ETTTELBRUCK, 102, GRAND'RUE.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lodomez, Kartheiser, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 avril 2008, LAC/2008/15962. — Reçu cent cinquante cinq euros à 0,5%: 155 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008056053/202/144.

(080062040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

Suite à une décision du conseil d'administration de la société à responsabilité limitée «EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l.», le siège social de la société a été transféré au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, avec effet au 1^{er} avril 2008.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008056054/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07809. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080062158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Chauffage-Sanitaire Claude Schreiber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 69.349.

—
Procès-verbal (décision de l'associé unique du 17 mars 2008)

L'an deux mille huit, le 17 mars à Pétange,

Monsieur Claude Schreiber, agissant en sa qualité d'associé unique et gérant de la société référencée ci-dessus, déclare prendre la décision suivante:

Première et unique décision

Transfert du siège social de la société au 54, rue de l'Eglise à L-4753 Pétange.

De ceci, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Claude Schreiber.

Référence de publication: 2008056069/8121/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08706. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080062038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Altmeisch & Van der Kley, Société Civile.

Siège social: L-5366 Munsbach, 266, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg E 3.880.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Lucien ALTMEISCH, agriculteur, né à Luxembourg, le 14 février 1955 (matricule 1955 0214 256), demeurant à L-5366 Munsbach, 266, rue Principale,

2.- Monsieur Bert VAN DER KLEY, ouvrier, né à Ettelbruck, le 22 janvier 1978 (matricule 1978 0122 199), demeurant à L-6916 Roodt-sur-Syre, 45, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile agricole qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet tous travaux à caractère agricole, horticole ou forestier pour compte des associés et pour compte de tiers.

Elle peut faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation et de vente par exemple de marchandises.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Altmeisch & Van der Kley", société civile agricole.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 4. Le siège social est établi à Munsbach.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Lucien ALTMEISCH, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Bert VAN DER KLEY, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les administrateurs peuvent acheter tous immeubles.

Il administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les administrateurs quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des deux tiers (2/3) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société à raison de sa constitution sont estimés approximativement à huit cents euros (EUR 800,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à deux.

2.- Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée:

Monsieur Lucien ALTMEISCH, prénommé,

Monsieur Bert VAN DER KLEY, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des administrateurs.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-5366 Munsbach, 266, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Altmeisch, B. Van der Kley, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2008. LAC/2008/13395. — Reçu à 0,50%: douze euros cinquante cents (€ 12,50).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008056058/227/122.

(080062141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Protalux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.192.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 avril 2008

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Luc BERTRAND, administrateur de sociétés, demeurant au 67, route Gouvernementale, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique, Président;

- Monsieur Alain DIERYCK, secrétaire général, demeurant au 26, Zwanenlaan, 2610 Wilrijk, Belgique;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Jan SUYKENS, directeur financier, demeurant au 23B Azalealaan, 2970 Schilde, Belgique;

- Monsieur Philippe de PATOUL, conseiller en affaires, demeurant au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056526/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.751.275.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.256.

En date du 20 décembre 2007, le conseil de gérance de Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 28 avril 2008.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056059/1964/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Ascent Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 50A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.001.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of March.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

«ASCENT INVESTMENTS (UK) LIMITED», a company existing under the British Laws, with registered office in UK-BH2 6LA Bournemouth, 1st Stephens Court, St Stephens Road, registered in the Company Register of Cardiff under number 6118688,

represented here by Mr Pierre Michel Charles VERSTRAETEN, manager, residing in B-1853 Grimbergen, Jozef Van Elewijckstraat 107/A20,

by virtue of a proxy under private seal given on 19 March 2008.

Said proxy, initialled «ne varietur», will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing party required the notary to draw up the following document containing the Articles of Association of a limited liability company («société à responsabilité limitée») constituted hereby:

Art. 1. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. The corporation may retail hearing aids and any hearing care goods or services. The corporation may also test any patients hearing abilities.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have the name «ASCENT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l.». It may also use «Audibel» as shop sign.

Art. 5. The registered office is established in Differdange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first day of January and ends on the 31st day of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of December 2008.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, «ASCENT INVESTMENTS (UK) LIMITED», prenamed, and represented as stated above declares to subscribe to the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Evaluation of costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges of any kind whatsoever incumbent on or payable by the company by virtue of its constitution, is evaluated approximately at the sum of one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.00).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire corporate capital, then adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Christophe HAAN, private employee, born in Brugge (Belgium), on 28th September 1972, residing in B-2840 Rumst, Tuinwijk 85,

2) The address of the corporation is fixed in L-4601 Differdange, 50A, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

«ASCENT INVESTMENTS (UK) LIMITED», une société de droit britannique, ayant son siège social à UK-BH2 6LA Bournemouth, 1st Stephens Court, St Stephens Road, enregistrée au «Company Register» de Cardiff sous le numéro 6118688,

ici représentée par Monsieur Pierre Michel Charles VERSTRAETEN, directeur de sociétés, demeurant à B-1853 Grimbergen, Jozef Van Elewijckstraat 107/A20,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 mars 2008,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en la matière (ci-après «la Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après «la Loi»), de même que par les statuts (ci-après «les Statuts»), lesquels stipulent aux articles 7, 10 et 14 les règles exceptionnelles applicables à une société unipersonnelle.

Art. 2. La Société pourra vendre au détail des prothèses auditives et tous produits ou services en matière de soins auditifs. La Société pourra également effectuer tous tests auditifs sur les patients.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières ou mobilières qu'elle jugera utiles à la réalisation de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «ASCENT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l.». Elle pourra également faire commerce sous l'enseigne «Audibel».

Art. 5. Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg moyennant résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée sur le territoire de la municipalité par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée des associés conformément à l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale sera assortie du droit à une fraction des avoirs et des bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, alors qu'il n'est reconnu qu'un seul détenteur par part. Les codétenteurs devront désigner une seule personne en tant que représentant à l'égard de la Société.

Art. 10. En cas d'associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts détenues par chaque associé individuel pourront être cédées en conformité avec les dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, l'insolvabilité ou la faillite de l'associé unique ou de l'un quelconque de ses associés.

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) ne doit/doivent pas nécessairement être associé(s). Il/ils pourra/pourront être révoqué(s) ad nutum.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour accomplir et approuver tous les actes et opérations tombant sous l'objet social, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs, non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouvera engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs pour des missions spécifiques à un ou plusieurs représentant(s) ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce représentant, la durée de sa représentation et toutes autres conditions essentielles de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérant(s) (suivant le cas) n'assume(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle en rapport avec un quelconque engagement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé pourra participer aux décisions collectives, indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque associé jouira d'un nombre de droits de vote proportionnel à sa participation. Les décisions collectives ne seront valablement prises que dans la mesure où elles auront été adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions en matière de modification des Statuts de la Société ne pourront être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions légales en la matière.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice, qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, les comptes de la Société seront arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dressera un inventaire renseignant les valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé pourra consulter ledit inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges, amortissements et frais, représente le bénéfice net de la Société. Un montant de cinq pourcent (5%) du bénéfice net de la Société sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde du bénéfice net pourra être distribué à l'associé ou aux associés au prorata de sa/leur participation dans la Société.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Sur ce, «ASCENT INVESTMENTS (UK) LIMITED», prénommée et représentée comme mentionné ci-avant, a déclaré souscrire les cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune et les libérer par un apport en espèces à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Résolutions de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une période indéterminée:

Monsieur Christophe HAAN, employé privé, né à Bruges (Belgique), le 28 septembre 1972, demeurant à B-2840 Rumst, Tuinwijk 85,

2. L'adresse de la Société est fixée à L-4601 Differdange, 50A, avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivi d'une version française. A la demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. M. C. Verstraeten, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2008, LAC/2008/13390. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008056063/227/223.

(080062150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Fin Po S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.676.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 7 avril 2008

1. La nomination de Monsieur Alain LANGUILLAT, Directeur Financier Adjoint, né le 8 mars 1964 à Nogent sur Seine (France), résidant professionnellement au 23 bis, avenue de Messine, F-75008 Paris en tant qu'Administrateur supplémentaire de catégorie A est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

2. La démission de Monsieur Emmanuel ROTH de son mandat d'Administrateur de Catégorie A est acceptée.

3. La nomination de Madame Sonia PELISSON, Responsable Middle Office, née le 13 janvier 1971 à Bron (France), résidant professionnellement au 23 bis, avenue de Messine, F-75008 Paris, en tant que nouvel Administrateur de Catégorie A est acceptée. Son mandat viendra à l'échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

4. Les démissions de Monsieur Harald CHARBON, Monsieur Serge KRANCENBLUM et Monsieur Marc LIMPENS, Président du Conseil d'Administration, de leur mandat d'Administrateur de catégorie B sont acceptées.

5. La nomination de Monsieur Alain PEIGNEUX, Administrateur de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et de Monsieur Alain HEINZ, Administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg en tant que nouveaux Administrateurs de Catégorie B sont acceptées. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

6. La démission de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

7. La nomination de la société ALTER AUDIT SARL, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour FIN PO S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008056502/795/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Vodafone Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 96.024.

En date du 14 décembre 2007, le conseil de gérance de Vodafone Marketing S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 28 avril 2008.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056067/1844/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Lux Art Déco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 25, rue Saint Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 137.993.

STATUTS

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Christiane GOEDERT, commerçante, née le 27 mai 1952 à Luxembourg, demeurant au 62A, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "Lux Art Déco S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente et le commerce de matériaux de décoration, de mobilier, d'art de la table, de cadeaux, de livres et de bibelots, d'objets d'art, de bijoux et d'accessoires, de vêtements et de textiles en général, d'articles de maroquinerie et de sport.

La Société pourra encore exercer l'activité de dépôt-vente et la location de ces mêmes biens.

La Société a en outre pour objet l'exploitation d'une épicerie fine avec vente de boissons et spiritueux, de produits alimentaires, de plats à emporter, de produits du terroir et d'articles d'artisanat de même que l'importation et l'exportation de ces produits.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Madame Christiane GOEDERT, préqualifié, et elles ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi au 25, rue St Ulric, L-2651 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick WEYLAND, administrateur de société, né le 8 mai 1980 à Luxembourg, demeurant au 62A, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GOEDERT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2008, Relation GRE/2008/1791. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50%= 62,50.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008056070/231/115.

(080061835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Wasteholdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.924.

In the year two thousand eight, on the sixteenth day of the month of April.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appears:

WASTEHDSCO 1 S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135 364,

represented by Mr Graham HISLOP, acting as director of the shareholders.

The appearing party is the sole shareholder of WASTEHDSCO 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, dated 5 December 2007, published in the Mémorial C of January 30, 2008, number 244, and registered with the Register of

Commerce and Companies of Luxembourg under number B 134 924, amended pursuant to a notarial deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 9 April 2008, not yet published in the Mémorial C. The corporate capital of which is set at twenty eight thousand three hundred forty four Euro (EUR 28,344).

The appearing party recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of four million eight hundred sixteen thousand eight hundred eighty five Euro (EUR 4,816,885) so as to raise it from its present amount of twenty eight thousand three hundred forty four Euro (EUR 28,344) to four million eight hundred forty five thousand two hundred twenty nine Euro (EUR 4,845,229).

2. To issue four million eight hundred sixteen thousand eight hundred eighty five (4,816,885) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to the dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of four million eight hundred sixteen thousand eight hundred eighty five (4,816,885) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, by WASTEHDOLCO 1 S.à r.l. and to accept payment in full for such new shares, by WASTEHDOLCO 1 S.à r.l. by a contribution in kind to the Company consisting of all the assets and liabilities without exception (know and unknown) of WASTEHDOLCO 1 S.à r.l. having an aggregate net value of twenty four million ninety nine thousand six hundred and one Euro (EUR 24,099,601).

4. To decrease the corporate capital of the Company by an amount of twenty eight thousand three hundred forty four Euro (EUR 28,344) by cancellation of twenty eight thousand three hundred forty four (28,344) shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1), in order to avoid that the Company holds its own shares.

5. To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

The appearing party requests the undersigned Notary to document the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of four million eight hundred sixteen thousand eight hundred eighty five Euro (EUR 4,816,885) so as to raise it from its present amount of twenty eight thousand three hundred forty four Euro (EUR 28,344) to four million eight hundred forty five thousand two hundred twenty nine Euro (EUR 4,845,229).

Second Resolution

The sole shareholder resolves to issue four million eight hundred sixteen thousand eight hundred eighty five (4,816,885) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to the dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Third Resolution

Subscription and payment

Thereupon now appeared WASTEHDOLCO 1 S.à r.l., aforementioned.

WASTEHDOLCO 1 S.à r.l. declares to subscribe for four million eight hundred sixteen thousand eight hundred eighty five (4,816,885) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each together (i) with an aggregate share premium of eighteen million seven hundred eighty five thousand eight hundred fifty two Euro (EUR 18,785,852) and (ii) an allotment to the legal reserve of four hundred eighty one thousand six hundred eighty nine Euro (EUR 481,689), and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares, by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities, without exception (know and unknown), of WASTEHDOLCO 1 S.à r.l., having an aggregate value of twenty four million ninety nine thousand six hundred and one Euro (EUR 24,099,601) (the «Contribution»).

The subscriber states (i) that the Contribution is made on the basis of a contribution agreement dated April 16, 2008 whereby WASTEHDOLCO 1 S.à r.l. agreed to contribute all its assets and liabilities to the Company, as documented in a statement of assets and liabilities dated April 16, 2008, which shall remain annexed to the present deed, (ii) that there subsist no impediments to the free transferability of all its assets and liabilities to the Company without any restriction or limitation, and (iii) that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of these assets and liabilities to the Company.

The value of the Contribution is described in a valuation report on a contribution in kind established by the Board of Managers of the Company, which shall remain annexed to the present deed.

Thereupon the sole shareholder resolves to accept said subscription and payment in kind and to allot the four million eight hundred sixteen thousand eight hundred eighty five (4,816,885) new shares to WASTEHDOLCO 1 S.à r.l. as fully paid shares.

Fourth Resolution

Further to the aforementioned Contribution, including the twenty eight thousand three hundred forty four (28,344) shares of the Company by the sole shareholder to the Company, the sole shareholder resolves to decrease the corporate

capital of the Company by an amount of twenty eight thousand three hundred forty four Euro (EUR 28,344) by cancellation of twenty eight thousand three hundred forty four (28,344) shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1), in order to avoid that the Company holds its own shares.

Fifth Resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend Article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company, which shall have the following wording:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at four million eight hundred sixteen thousand eight hundred eighty five Euro (EUR 4,816,885) represented by four million eight hundred sixteen thousand eight hundred eighty five (4,816,885) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Declaration for tax purposes

Insofar as the present contribution in kind consists in all the assets and liabilities of WASTEHOLDCO 1 S.à r.l., a company having its registered office in the European Community, contributing all of its assets and liabilities to the Company which has its registered seat in the European Community, the Company refers to Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption in this case.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at € 7,000,-.

There being no other points on the agenda, the chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WASTEHOLDCO 1 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135 364,

représenté par Monsieur Graham HISLOP, agissant en sa qualité de gérant.

La partie présente est le seul actionnaire de WASTEHOLDCO 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C du 30 janvier 2008, n ° 244, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 924, amendé par acte notarié de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 avril 2008, non encore publié au Mémorial C. Le capital social est fixé à vingt huit mille trois cent quarante quatre euros (EUR 28 344).

La partie présente reconnaît être pleinement informée des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de quatre millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt cinq euros (EUR 4 816 885) de manière à porter le capital social de son montant actuel de vingt huit mille trois cent quarante quatre euros (EUR 28 344) à un montant de quatre millions huit cent quarante-cinq mille deux cent vingt neuf euros (EUR 4 845 229).

2. Emission de quatre millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt cinq (4 816 885) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de quatre millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt cinq (4 816 885) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune par l'associé unique de la Société, et acceptation du paiement en totalité pour ces parts sociales par un apport en nature à la Société portant sur tous les actifs et passifs sans exception (connu et inconnu) de WASTEHOLDCO 1 S.à r.l., ayant une valeur nette totale de vingt quatre millions quatre-vingt dix-neuf mille six cents et un euros (EUR 24 099 601).

4. Diminution du capital social de la Société d'un montant de vingt huit mille trois cent quarante quatre euros (EUR 28 344) par annulation de vingt huit mille trois cent quarante quatre (28 344) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, pour éviter que la Société ne détienne ses propres parts sociales.

5. Modification de l'article 5 des statuts, de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

Le mandataire de la comparante demande au notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt cinq euros (EUR 4 816 885) de manière à porter le capital social de son montant actuel de vingt huit mille trois cent quarante quatre euros (EUR 28 344) à un montant de quatre millions huit cent quarante cinq mille deux cent vingt neuf euros (EUR 4 845 229).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'émettre quatre millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt cinq (4 816 885) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution

Souscription et paiement

Est alors intervenue WASTEHoldCO 1 S.à r.l.

WASTEHoldCO 1 S.à r.l. déclare souscrire à quatre millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt cinq (4 816 885) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune avec (i) une prime d'émission d'un montant total de dix huit millions sept cent quatre-vingt cinq mille huit cent cinquante deux euros (EUR 18 785 852) ainsi que (ii) une attribution à la réserve légale de quatre cent quatre-vingt un mille six cent quatre-vingt neuf euros (EUR 481 689), et de payer en totalité la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales, par un apport en nature portant sur tous les actifs et passifs, sans exception (connu et inconnu), de WASTEHoldCO 1 S.à r.l., nommé ci-dessus, ayant une valeur totale de vingt quatre millions quatre-vingt dix-neuf mille six cents et un euros (EUR 24 099 601) (l'«Apport»).

Le souscripteur déclare (i) que l'Apport est fait sur la base d'un contrat d'apport daté du 16 avril 2008 dans lequel WASTEHoldCO 1 S.à r.l. a conclu d'apporter tous ses actifs et passifs à la Société, tel que documenté dans une évaluation des actifs et passifs daté du 16 avril 2008, lequel restera annexé au présent acte, (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et (iii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La valeur de l'Apport est décrite dans un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par le Conseil de Gérance de la Société, qui restera annexé au présent acte.

L'actionnaire unique décide d'accepter la dite souscription et paiement en nature et d'allouer quatre millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt cinq (4 816 885) nouvelles parts sociales à WASTEHoldCO 1 S.à r.l., comme actions entièrement libérées.

Quatrième résolution

Suite à l'Apport mentionné ci-dessus, l'unique associé décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de vingt huit mille trois cent quarante quatre euros (EUR 28 344) par annulation de vingt huit mille trois cent quarante quatre (28 344) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), pour éviter que la Société ne détienne ses propres parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa, des statuts de la Société, de la manière qui suit:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à quatre millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt cinq euros (EUR 4 816 885), représenté par quatre millions huit cent seize mille huit cent quatre-vingt-cinq (4 816 885) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Déclaration pour objet fiscal

Dans la mesure où l'Apport en nature porte sur tous les actifs et passifs de WASTEHoldCO 1 S.à r.l., une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, apportant tous ses actifs et passifs à la Société qui a son siège social dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans ce cas.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à €7.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clôture la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Guissard, G. Hislop, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 17 AVRIL 2008, Relation: EAC/2008/5173. - Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008056433/272/196.

(080062483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Kanlpe S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 33.102.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration tenu au siège social le 18 avril 2008

Il décide, à l'unanimité, de nommer, à dater de ce jour, la société CCMT PARTICIPATIONS s.a. ayant son siège social 47, bd Joseph II à L-1840 Luxembourg et enregistrée sous le B 109.612 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, en qualité d'administrateur-délégué.

Pour acceptation du mandat / - / -

CCMT Participations s.a. / Mullerbach Inc. / Ionosis Ltd

M. Vansimpsen / M. Vansimpsen / M. Vansimpsen

Représentant permanent, Administrateur-délégué / Représentant permanent, Administrateur / Représentant permanent, Administrateur

Référence de publication: 2008056073/1969/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Roxy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.836.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the seventeenth of April.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Sébastien PECHEUX, Private Employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Roxi Settlement GmbH a company duly incorporated, organised and existing under the laws of Switzerland, registered under number CH-170.4.007.139-2 with the Registrar of Companies of Switzerland, having its registered office 75, Baarerstrasse, CH-6300 Zug, Switzerland, acting as a trustee of the Roxy Settlement, a Swiss trust (the 'sole shareholder'),

by virtue of a proxy given on April 10, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- "Roxy S.à r.l.", has been incorporated pursuant to a notarial deed on July 08, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 949 on September 23, 2004 (the Company);

- The capital of "Roxy S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by ONE HUNDRED TWENTY FIVE(125) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid; (the Shares);

- the 'sole shareholder' holds all the Shares in the Company;
- the 'sole shareholder' assumes the role of liquidator of the Company;
- the 'sole shareholder' has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the 'sole shareholder' acting in its capacity as sole shareholder of the Company hereby decides to dissolve "Roxy S.à r.l." with immediate effect;
- that Roxi Settlement GmbH, being sole owner of the Shares and liquidator of "Roxy S.à r.l.", declares that:
 - the activity of the Company has ceased;
 - the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;
 - the 'sole shareholder' is vested with all the assets and hereby expressly declares that regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
 - consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
 - full discharge is granted to the manager of the Company for the exercise of its mandate;
 - the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Sébastien PECHEUX, Employé Privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Roxi Settlement GmbH, ayant son adresse professionnelle à 75, Baarerstrasse, CH-6300, Zug, Suisse, enregistrée sous le numéro CH-170.4.007.139-2 auprès du Registre de Commerce des Sociétés de Suisse, agissant elle même en sa qualité de trustee de Roxy Settlement, Trust suisse ('L'Associé unique'), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 avril 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- "Roxy S.à r.l." a été constituée suivant acte notarié en date du 08 juillet 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 949 du 23 septembre 2004 (La Société);
- que le capital social de "Roxy S.à r.l." s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12,500.- EUR) représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées; (Les Parts Sociales);
 - l'Associé unique détient toutes les Parts Sociales de la Société;
 - l'Associé unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
 - l'Associé unique a une connaissance complète des statuts de la Société;
 - l'Associé unique agit en sa capacité d'associé unique de la Société qui a décidé de dissoudre et de liquider "Roxy S.à r.l." avec effet immédiat;
 - que Roxi Settlement GmbH, agissant tant en sa qualité de liquidateur de "Roxy S.à r.l.", qu'en tant qu'associé unique, déclare que:
 - l'activité de la Société a cessé;
 - tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
 - l'associé unique est investi de tous les actifs et déclare expressément qu'elle reprendra et assumera irrévocablement le paiement d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle;
 - par conséquent la Société est liquidée et la liquidation est considérée comme terminée;
 - décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exercice de son mandat;
 - les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. PECHEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008, Relation: LAC/2008/16181. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008056535/242/90.

(080063035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Xollen Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.364.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 3 avril 2008

- L'associé unique décide nommer Monsieur Graham HILSOP, né le 11 septembre 1962 à Edinburgh (Royaume Uni), résidant professionnellement au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2AP, Royaume Uni, comme gérant. Son mandat aura une durée illimitée.

- L'associé unique décide de créer deux catégories de gérants: les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

Mr Graham HISLOP, doit être considéré comme gérant de catégorie A, Mme Saliha BOULHAIS, Mr Alain RENARD et Mr Grégory GUISSARD doivent être considérés comme gérants de catégorie B.

Pour extrait

Certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2008056188/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Picamar Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.392.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenu le 17 mars 2008

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Madame Chantal MATHU, employée privée, né le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

PICAMAR SERVICES S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008056190/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Wagner Entreprise Générale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.137.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mon mandat d'administrateur de la société WAGNER ENTREPRISE GÉNÉRALE S.A., établie au 224, route d'Arlon, L-8010 STRASSEN et immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 44 137.

Strassen, le 22 avril 2008.

Jean B. WAGNER

Administrateur

Référence de publication: 2008056224/1421/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Fontanina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.881.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président, à savoir la société MADAS S.à r.l., représentée par Monsieur Alain RENARD, représentant permanent. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

FONTANINA HOLDING S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. BITTERLICH / M. LIMPENS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008056189/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Centiem Ouest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.713.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés du 20 septembre 2007

- La démission de Monsieur Mr Jukka Sakari SNÄLL de son mandat de Gérant est acceptée.
- Mme Maria Mitti STORCKOVIUS, demeurant au Pohjanpolku 3 C 30, 02100 ESPOO, Finland, est nommée nouveau Gérant en son remplacement.

Luxembourg, 20 septembre 2007.

Certifié sincère et conforme

CENTIEM OUEST Sàrl

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008056191/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Atlantas Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.188.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 27 mars 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009, le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Louis Carlet de La Rozière, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Madame Diane de Galard Terraube, Administrateur
- Monsieur Thierry Schaffhauser, Administrateur
- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur-Délégué
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur
- Monsieur Edward de Burlet, Administrateur
- Monsieur Philippe Visconti, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Louis CARLET de La ROZIERE, SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION ATLANTAS SAGA S.A., 13, rue Céard CH-1211 Genève 3, Suisse.

Administrateurs:

- Madame Diane de GALARD TERRAUBE, SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION ATLANTAS SAGA S.A., 13, rue Céard CH-1211 Genève 3, Suisse.

- Monsieur Thierry SCHAFFHAUSER, SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION ATLANTAS SAGA S.A., 13, rue Céard CH-1211 Genève 3, Suisse.

- Monsieur Guy VERHOUSTRÆTEN, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, Luxembourg.

- Monsieur Edward de BURLET, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, Luxembourg.

- Monsieur Philippe VISCONTI, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, Luxembourg.

Administrateur-Délégué:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, Luxembourg.

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, BP 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Fabienne WALTZING / Philippe VISCONTI

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008056209/1183/47.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07826C. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Café beim Silo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, 42, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 58.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008056308/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00072. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.349.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 31 mars 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de nommer:

C) au poste d'administrateur:

Monsieur Jean QUINTUS, administrateur de sociétés, demeurant rue Blaschette, 11, à L-7391 Blaschette,

Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, demeurant rue des Sacrifiés, 18, à L-8356 Garnich

La société COSAFIN SA, société anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET,

D) au poste du commissaire aux comptes:

la société Fiduciaire HRT, 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

J. QUINTUS / K. LOZIE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008056213/1172/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Adma A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008056309/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00075. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Orca Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008056310/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00078. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080062629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Tasaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.915.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056322/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06056. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080062513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Steinebach Tankanlagen- und Behälterbau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 63, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 47.399.

Les comptes annuels au 30 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008056307/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00071. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080062623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Siderlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 24.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J. F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008056311/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00073. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080062631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Compagnie Financière Saint Paul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 65.275.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008056312/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08383. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

RHIC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 75.768.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008056313/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08376. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Ipsen Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.939.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société IPSEN RE

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008056318/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08417. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Euro Logistics & Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.133.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056320/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08419. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

ISKANDER Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 85.109.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008056323/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07151. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

International A.C.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.110.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 mars 2008
 à 15.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

Résolution

«Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats de MM. Francisco de Murga, Alaric de Murga, J.-Claude Schmitz et Jan De Ridder en tant qu'administrateur pour un terme devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes clôturés au 31/10/2008.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de V.O. Consulting Lux S.A., 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes clôturés au 31/10/2008.»

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
 tenue le 14 mars 2008 - 16.00 heures*

Les Administrateurs décident, à l'unanimité, de nommer Monsieur Francisco de Murga, Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

A. de MURGA / F. de MURGA

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008056210/1172/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08280. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

AEI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 113.997.

—
 En date du 10 avril 2008 par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le Gérant Insinger Trust (Luxembourg) S.A. a changé sa dénomination sociale en Maitland Trust (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008056236/1012/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Brandotex Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.553.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056325/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Mesopolitan International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.383.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056326/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Atlantique Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.302.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 octobre 2007

Démission de Madame Maria Farias en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Maria Farias, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2008.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008056283/817/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Transfinancière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.299.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 octobre 2007

Démission de Madame Maria Farias en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Maria Farias, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2008.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008056284/817/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Millenium Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 87.300.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 octobre 2007

Démision de Madame Maria Farias en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Maria Farias, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2008.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008056285/817/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Salalah Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.119.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 mars 2008 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Koen LOZIE, Pierre SCHILL et FIDUPAR société représentée par Noël DIDIER ainsi que le mandat de V.O. Consulting Lux. S.A. comme Commissaire aux Comptes.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Extrait sincère et conforme

SALALAH HOLDINGS SA

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008056195/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

VKGP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.287.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mme Lucile CASTELLVI-MAKHLOUF, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg

Agissant pour et au nom de:

- M. Xavier LESUEUR, domicilié à F-57570 Puttelange-les-Thionville, 7, rue de la Burg,

- M. Nicolas VAN BEEK, domicilié à L-5243 Sandweiler, 41, an de Strachen,

En vertu de deux procurations sous seing privé en date du 4 octobre 2007 demeurées annexées à l'acte notarié ci-après relaté.

Laquelle a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 26 octobre 2007, enregistré à Luxembourg A.C. A.C. le 31 octobre 2007 Relation: LAC/2007/33492, a été constituée la société à responsabilité limitée VKGP S. à rl. Avec siège social à Luxembourg.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise et qu'en contre partie des apports d'une valeur totale de EUR 31.000,-, la Société a émis un total de 21.800 actions d'une valeur nominale de EUR 0,75.- chacune ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 14.650, et non pas EUR 9.200,-.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. CASTELLVI-MAKHLOUF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39494. - Reçu cinquante-quatre euros cinquante cents (54,50.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008056774/211/33.

(080062661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Business Investor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 55.513.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2008 à 15.30 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et Jérôme VIGNERON. Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30.11.2008.

- L'Assemblée décide de nommer la société Fiduciaire HRT en tant que Commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30.11.2008.

Pour copie conforme

BUSINESS INVESTOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008056198/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

PBS - Professional Bureau Servicing S.à r.l., en abrégé PBS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6673 Merttert, 43, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 58.139.

Contrat de cession

L' AN DEUX MIL ET SEPT, LE VINGT ET UN DECEMBRE

Entre les soussignés:

La société European Business Management & Partners s.a., avec siège social à L-6758, 4, rue Victor Prost, représentée par Monsieur Jean-Michel Benne, demeurant à L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost

ci-après dénommé "Le cédant" d'une part, et

La société anonyme PALERIDER HOLDING SA, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, représentée par Monsieur Roland EBSSEN, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué,

ci-après dénommée "La cessionnaire" d'autre part

Cession

Par les présentes, la société European Business Management & Partners s.a., soussigné de première part, cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à la société anonyme PALERIDER HOLDING SA, soussignée de seconde part, qui accepte, 20 parts sociales de la société PBS Professional Bureau Servicing S.à.r.l., en abrégé PBS S.à r.l (no RCSL B 58139), avec siège social à L-6673 Merttert, 43, Cité Pierre Frieden.

Propriété - jouissance

La cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées décrit ci-dessus et en aura la jouissance à partir de la date du paiement du prix de la présente cession.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant un prix de 2500,00 EUR.

Fait en autant d'exemplaires que les parties à l'acte à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes

Palerider Holding SA / European Business Management & Partners s.a.

Le cessionnaire / Le cédant

Roland Ebsen / Jean-Michel Benne

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008056643/745/34.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Luxad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.566.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 08 avril 2008 à 16.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Jacques BORDET, Jean QUINTUS et Joseph WINANDY, Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008056199/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Copargest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.962.

Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 janvier 2008

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Emile VOGT, administrateur,

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Madame Iléna MULLER, administrateur de sociétés, 4, Chemin de la Marjolaine, CH-1297 Fournex et Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Georges MULLER, avec adresse professionnelle au 8, place Bel'Air CH-1260 NYON aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Robert RECKINGER, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Yves KEMPF, avec adresse à Lyford Cay Nassau, Bahamas, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée ne procède plus au renouvellement du mandat au Commissaire aux Comptes de Grant Thornton, Révision et Conseils SA.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période de quatre ans la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. avec siège social au, 28, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg,

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée décide de transférer le siège social au:

40, boulevard Joseph II, L - 1840 LUXEMBOURG

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme
L-1840 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008056906/550/33.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Cross Atlantic Associates Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.080.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 avril 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à l'échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Jean QUINTUS, Monsieur Joseph WINANDY et de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A. pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer Monsieur Pierre SCHILL au poste de Commissaire aux Comptes de la société pour une période d'un an.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008056201/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Temporary Venture Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.701.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 27 décembre 2007

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de:
 - Monsieur Eric Magrini, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - Monsieur Philippe Toussaint, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

- Mr. Steve van den Broek, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique), et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, COMCOLUX S.à r.l, R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, la société A.A.C.O. (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833).

5) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEMPORARY VENTURE HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008056812/3258/34.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06735. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Sabah Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.691.

Constituée en date du 9 octobre 2007 suivant acte reçu par M^e Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial recueil spécial C N ° 2651 du 20 novembre 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 mars 2008 que:

- Monsieur Claude FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Pour la société SABAH INVESTMENTS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008056204/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Wikio Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ronald WEBER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le conseil d'administration (le "Conseil") de WIKIO LUXEMBOURG (la "Société") suivant une décision du Conseil du 14 décembre 2007 (dont un extrait restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Société, avec siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.995, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C

(le «Mémorial») numéro 874 du 4 mai 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial numéro 862 du 11 mai 2007.

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire d'acter comme suit:

I. L'article 5 des Statuts prévoit que:

«[...]

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé par l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2006 à EUR 2.026.175,-, qui sera représenté par 81.047 Actions Ordinaires.

5.3. Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 novembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social dans les limites du capital autorisé par émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital pourront être émises avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission (étant entendu que dans ce dernier cas, l'augmentation de capital s'opérera sans émission d'actions nouvelles).

5.4. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

5.5. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.6. Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

5.7. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.8. Modification du capital social et du capital autorisé. Le capital social émis et le capital autorisé non émis de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des Statuts telles que prescrites par la Loi.

5.9. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater par acte authentique une augmentation du capital social suite à une émission d'actions dans le cadre du capital autorisé, il fera adapter le présent article.

5.10. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription d'actions de préférence d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique d'actions de préférence, et en indiquera la catégorie correspondante.

II. Le capital émis de la Société est fixé à deux millions trois cent trente-six mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 2.336.975,-), représenté par soixante-six mille six cent quarante-sept (66.647) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et vingt-six mille huit cent trente-deux (26.832) actions de préférence de catégorie A (les «Actions de Préférence de Catégorie A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Le 14 décembre 2007, le Conseil a décidé de déléguer le pouvoir de constater et d'accepter l'exercice des options de souscription d'actions de la Société et suite à la Décision, a émis:

DEUX (2) actions à Monsieur Alexandre Arduin, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de deux cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 298,-) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

VINGT (20) actions à Monsieur Alexis Duyemes, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de deux mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 2.980,-) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

HUIT (8) actions à Monsieur Frank Palis, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de mille cent quatre-vingt-douze euros (EUR 1.192,-) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

SIX (6) actions à Monsieur Marc Germanicus, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 894) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

VINGT-QUATRE (24) actions à Monsieur Marc Thouvenin, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de trois mille cinq cent soixante-seize euros (EUR 3.576,-) représentant cent quarante-neuf euros (EUR

149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

DEUX (2) actions à Monsieur Matthieu Blancheton, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de deux cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 298,-) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

DEUX (2) actions à Madame Nadine Wies, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de deux cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 298,-) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

SIX (6) actions à Madame Sabina Cariedes, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 894) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

SIX (6) actions à Monsieur Stéphane Bussieaux, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 894) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

HUIT (8) actions à Madame Tea Scharrmann, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de mille cent quatre-vingt-douze euros (EUR 1.192) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

HUIT (8) actions à Monsieur Thomas Maier, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de mille cent quatre-vingt-douze euros (EUR 1.192) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

VINGT (20) actions à Monsieur Jean Veroni, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de deux mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 2.980,-) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

TRENTE-TROIS (33) actions à Monsieur Ouriel Ohayon, le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de quatre mille neuf cent dix-sept euros (EUR 4.917,-) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

DIX (10) actions à la société Bay Spring S.A., le 14 décembre 2007, dès réception du prix total de souscription de mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.490,-) représentant cent quarante-neuf euros (EUR 149,-) par action. Un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises (représentant vingt-cinq euros EUR 25,-) par action a été alloué au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

IV. Apport en numéraire: en vertu des pouvoirs conférés par le Conseil, l'apport en numéraire, a été accepté et des actions de la Société ont été émises aux apporteurs en conformité avec l'article 5 des Statuts tel que plus amplement précisé dans la Décision.

En conséquence, jusqu'à la date de ce jour, un total de vingt-trois mille quatre-vingt-quinze euros (EUR 23.095,-) a été apporté à la Société et en contrepartie un total de cent cinquante-cinq (155) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ont été émises par la Société.

V. Suite à l'apport en numéraire mentionné sous le point (II) ci-dessus et à l'émission d'actions, un montant de trois mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 3.875,-) a été alloué au compte capital social et un montant de dix-neuf mille deux cent vingt euros (EUR 19.220,-) a été alloué au compte prime d'émission.

Preuve du paiement des apports en numéraire à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

VI. Au vu de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total de trois mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 3.875,-) par l'émission d'un total de cent cinquante-cinq (155) actions de la Société. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que les sous-paragraphes 5.1 et 5.2 de l'article 5 des Statuts ont été modifiés comme suit:

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions trois cent quarante mille huit cent cinquante euros (EUR 2.340.850,-) euros représentés par soixante-six mille huit cent deux (66.802) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et vingt-six mille huit cent trente-deux (26.832) actions de préférence de catégorie A (les «Actions de Préférence de Catégorie A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions vingt-deux mille trois cents euros (EUR 2.022.300,-), qui sera représenté par quatre-vingt mille huit cent quatre-vingt-douze (80.892) Actions Ordinaires.

58603

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mises à sa charge, en raison du présent acte sont évaluées à EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Lecture faite, la personne comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. WEBER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2008, Relation: LAC/2008/15679. — Reçu cent quinze euros quarante-huit cents (115.48€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008057731/242/144.

(080063864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Auszug der Beschlüsse des Verwaltungsrats vom 10. Januar 2008

Am 10. Januar 2008 fasste der Verwaltungsrat folgenden Beschluss:

- Kenntnisnahme des Rücktritts als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender von Herrn Stefan Michler, 117 Mörfelderstrasse, D-60598 Frankfurt am Main, mit Wirkung zum 30. November 2007;
- Ernennung von Herrn Eduard Motter, 117 Mörfelderstrasse, D-60598 Frankfurt am Main als Verwaltungsratsmitglied;
- Ernennung von Herrn Wolfgang Schuhmann als Vorsitzender des Verwaltungsrats.

Luxemburg, den 22. Januar 2008.

Für gleichlautenden Auszug

Für G & P INVEST SICAV

Fortis Banque Luxembourg

Unterschriften

Référence de publication: 2008056206/584/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Still Petit Palais Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 79.356.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 27 décembre 2007

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de:
 - Monsieur Eric Magrini, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
 - Monsieur Philippe Toussaint, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- 2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:
 - Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
 - Mr. Steve van den Broek, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique), et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
- 3) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, la société A.A.C.O. (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833).

5) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STILL PETIT PALAIS PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008056813/3258/34.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06698. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Jardines Inmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.671.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la société tenue le 22 février 2008 à 17.00 heures au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 22 février 2008 à 17.00 heures que:

la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, demeurant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg a été nommée commissaire-aux-comptes en remplacement de la Fiduciaire Reuter & Huberty jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008056208/312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07794. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

Vodafone Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.024.

En date du 20 mars 2008, le conseil de gérance de Vodafone Marketing S.à r.l. a pris note de la démission de Monsieur Aksel van der Wal en tant que gérant de la société avec effet au 16 mai 2008.

Luxembourg, 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056211/1844/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Falcon Mines S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Falcon Mines Holdings S.A.)**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 39.774.

In the year two thousand and eight, on the 22th of April.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FALCON MINES HOLDINGS S.A. (hereinafter referred to as the "Company"), a Luxembourg public company ("société anonyme"), with registered office at 10, rue de

Vianden, L-2680 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 39.774, incorporated by virtue of a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, dated March 12, 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 362 of August 25, 1992.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, prenamed, dated February 26, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 336 of March 28, 2003.

The meeting is opened at 8.30 a.m. by Mr Jean BRUCHER, lawyer, with professional address at L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden as chairman.

The chairman appointed as secretary Mrs Martine KOLBER, employée privée, with professional address at L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

The meeting elected as scrutineer Mrs Carole SCHWARTZ, employée privée, with professional address at L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the five hundred thousand (500,000) ordinary shares, representing the entire share capital of the Company, presently fixed at one million United States Dollars (USD 1,000,000,-), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Resolution to change the Company into a "Soparfi".

2. Resolution to amend the articles of association of the Company in accordance with the precedent resolution as follows:

a) Amendment of the text of article 1 as follows:

" **Art. 1. Status and Name.** There exists a joint stock company ("société anonyme") called "FALCON MINES S.A." ("the Company")."

b) Amendment of the text of article 3.1 as follows:

"3.1 The objects of the Company are all commercial operations regarding directly or indirectly the holding of participatory interests in any enterprise in whatever form and the administration, the management, the control and development of these participatory interests."

c) Amendment of the text of article 3.2 as follows:

"3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects."

d) Amendment of the text of article 31 as follows:

" **Art. 31. Applicable law.** Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended shall apply."

3. Resolution to amend the text of article 16.2 of the articles of associations of the Company as follows;

"16.2 Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms, which may be signed, on one or more counterparts by all the directors."

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the Company into a "Soparfi".

Second resolution

The meeting resolved to amend the articles of association of the Company in accordance with the precedent resolution, the meeting decided to amend the article 1 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 1. Status and Name.** There exists a joint stock company ("société anonyme") called "FALCON MINES S.A." ("the Company")."

Third resolution

The meeting resolved to amend the articles of association of the Company in accordance with the precedent resolution, the meeting decided to amend the article 3.1 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

"3.1 The objects of the Company are all commercial operations regarding directly or indirectly the holding of participatory interests in any enterprise in whatever form and the administration, the management, the control and development of these participatory interests."

Fourth resolution

The meeting resolved to amend the articles of association of the Company in accordance with the precedent resolution, the meeting decided to amend the article 3.2 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

"3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects."

Fifth resolution

The meeting resolved to amend the articles of association of the Company in accordance with the precedent resolution, the meeting decided to amend the article 31 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 31. Applicable law.** Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended shall apply."

Sixth resolution

The meeting decided to amend the article 16.2 of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

"16.2 Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms, which may be signed, on one or more counterparts by all the directors."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately € 1,150.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FALCON MINES HOLDINGS S.A. (ci-après "la Société"), ayant son siège social au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, inscrite auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 39.774, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n ° 362 du 25 août 1992.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, préqualifié, en date du 26 février 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 336 du 28 mars 2003.

L'assemblée est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Maître Jean BRUCHER, Avocat, ayant son adresse professionnelle à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine KOLBER, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole SCHWARTZ, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des cinq cent mille (500.000) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de changer la société en "Soparfi".

2. Décision de changer les articles des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la décision prise précédemment, à savoir:

a) Modification du texte de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. Statuts et Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FALCON MINES S.A." ("la Société")."

b) Modification du texte de l'article 3.1 des statuts comme suit:

"3.1 La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, la mise en valeur et le développement de ces participations."

c) Modification du texte de l'article 3.2 des statuts comme suit:

"3.2 La société aura tous pouvoirs quelconques nécessaires à l'accomplissement ou au développement de ses objets."

d) Modification du texte de l'article 31 des statuts comme suit:

" **Art. 31. Dispositions Légales.** Excepté s'il en est mentionné autrement dans les présents statuts, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera à s'appliquer."

3. Décision de changer le texte de l'article 16.2 des statuts, comme suit:

"16.2 Les décisions du Conseil peuvent également être prises par résolution circulaire identique en ses termes, signée sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs."

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme de la société en "Soparfi".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer les articles des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la décision prise précédemment, l'assemblée décide la modification de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Statuts et Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FALCON MINES S.A." ("la Société")."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer les articles des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la décision prise précédemment, l'assemblée décide la modification de l'article 3.1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"3.1 La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, la mise en valeur et le développement de ces participations."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer les articles des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la décision prise précédemment, l'assemblée décide la modification de l'article 3.2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"3.2 La société aura tous pouvoirs quelconques nécessaires à l'accomplissement ou au développement de ses objets."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer les articles des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la décision prise précédemment, l'assemblée décide la modification de l'article 31 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 31. Dispositions Légales.** Excepté s'il en est mentionné autrement dans les présents statuts, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera à s'appliquer."

Sixième résolution

L'assemblée décide la modification de l'article 16.2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"16.2 Les décisions du Conseil peuvent également être prises par résolution circulaire identique en ses termes, signée sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs."

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de € 1.150,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Brucher, M. Kolber, C. Schwartz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 23 avril 2008. Relation: EAC/2008/5503. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): N. Kirchen.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008056440/272/184.

(080062562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Tagus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 46.326.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TAGUS RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008056398/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08558. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Korbeek Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.371.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008056394/4525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09202. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.470.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008056399/2248/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08422. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.